

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ PLÉNIER
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRACADIE
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL
Le lundi 26 janvier 2026
18h30**

Sont présents :	Denis Losier	Maire
	Pierre Morais	Maire suppléant
	Guy Basque	Conseiller
	Rita Benoit	Conseillère
	Thérèse Brideau	Conseillère
	Joanne Doiron	Conseillère
	Chantal Mazerolle	Conseillère
	Réaldine Robichaud	Conseillère
	Geoffrey Saulnier	Conseiller
	Dianna May Savoie	Conseillère
	Yolan Thomas	Conseiller
	Jean-Paul Loyer	Directeur général
	Joey Thibodeau	Greffier municipal

1. MOT DE BIENVENUE

Le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 18h30 approximativement et fait la lecture de l'ordre du jour.

Onze (11) citoyen(en)s sont présent(e)s.

Résolution: 2026-001-CP

Proposé par Dianna May Savoie

Appuyé par Pierre Morais

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec l'ajout des points 4.1 « Itinérance » et 4.2 « Projets spéciaux ».

ADOPTÉE

2. PRÉSENCES ET DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

- Aucune.

3. POINTS DE DISCUSSION

3.1 Nouveau Code de déontologie.

Pour recommandation au conseil municipal.

L'administration municipale propose deux ajouts au projet d'arrêté pour un nouveau Code de déontologie pour le conseil municipal, soit les articles 64 et 65. Ces ajouts concernent les plaintes reçues durant la période précédant une élection municipale générale. Le comité est informé que ce type d'articles existe dans d'autres municipalités. Des membres du comité suggèrent aussi de réduire le délai maximum pour recevoir une plainte.

Résolution: 2026-002-CP

Proposé par Guy Basque

Appuyé par Geoffrey Saulnier

QU'il soit recommandé de remettre le délai maximum pour une plainte de 90 jours à 60 jours.

5 OUI

6 NON

REJETÉE

Résolution: 2026-003-CP

Proposé par Pierre Morais

Appuyé par Rita Benoit

QU'il soit recommandé d'accepter la recommandation de l'administration municipale en ce qui concerne l'ajout des articles 64 et 65 dans le nouveau Code de déontologie du conseil municipal.

ADOPTÉE

Résolution: 2026-004-CP

Proposé par Guy Basque

Appuyé par Chantal Mazerolle

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale de publier les avis publics pour permettre la lecture sommaire de l'arrêté 057-00-2026 intitulé « Arrêté concernant le Code de déontologie du conseil municipal de la Municipalité régionale de Tracadie » au lieu d'en faire la lecture intégrale.

ADOPTÉE

3.2 Aides financières.

Pour recommandation au conseil municipal.

L'administration municipale présente une mise à jour sur les demandes en vertu de la politique d'assistance financière pour des activités sportives ainsi que pour la politique sur les dons, les aides financières et les commandites.

Des membres du comité soulignent le fait que l'organisme Le Gouvernail de Shippagan aide aussi des jeunes de la municipalité et qu'il devrait recevoir une aide financière de la part de la municipalité.

Résolution: 2026-005-CP

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Guy Basque

QU'il soit recommandé que la municipalité accorde une aide financière de 500 \$ à l'organisme Le Gouvernail de Shippagan.

ADOPTÉE

3.3 Demande d'autorisation – Article 98 du Plan rural.

3.3.1 NID 20150421, chemin W. Richardson.

Pour recommandation au conseil municipal.

Le comité est informé que le propriétaire du terrain ayant le NID 20150421 à Rivière-à-la-Truite veut avoir l'autorisation de la municipalité en vertu de l'article 98 du Plan rural pour y construire un chalet. Le comité est informé que l'accès à ce terrain se fait à partir d'un accès privé intitulé rue W. Richardson d'une longueur d'environ 270 mètres et d'une largeur d'environ 12 mètres. Cet accès privé est une voie qui n'a pas été aménagée aux normes municipales. Il y a présentement deux chalets et 5 résidences sur cet accès privé. Cet accès privé semble être mieux aménagé que bien d'autres accès privés et peut permettre le passage de deux véhicules. Celui-ci semble être accessible pour les véhicules d'urgence, en été comme en hiver. Cependant, il n'y a pas de cul-de-sac. L'administration municipale recommande d'accepter la présente demande mais conditionnel à ce qu'il y ait l'aménagement d'un cul-de-sac.

Résolution: 2026-006-CP

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Dianna May Savoie

QU'il soit recommandé d'accepter la recommandation de l'administration municipale.

ADOPTÉE

3.4 Plan de lotissement sur la rue Holmes.

Pour information et suivi.

Le comité est informé qu'une citoyenne veut que la municipalité intervienne dans une demande de dérogation refusée par la CSRPA et qui concernait un nouveau plan de lotissement. Le comité est informé que dans ce dossier, il faut comprendre que c'est la CSRPA qui a le pouvoir de déroger sur un plan de lotissement ou bien d'approuver un lotissement sur un accès autre qu'un accès public. La municipalité n'a aucun pouvoir à cet effet et elle ne peut modifier la façade minimale sur un plan de lotissement, cela découle d'une loi provinciale. L'administration municipale recommande que la municipalité informe la demanderesse qu'elle ne peut rien faire pour elle. Son seul recours est d'en appeler du jugement de la CSRPA auprès de la Commission d'appel en matière d'évaluation et d'urbanisme.

Résolution: 2026-007-CP

Proposé par Dianna May Savoie

Appuyé par Rita Benoit

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale d'informer la demanderesse qu'elle peut faire appel de la décision de la CSRPA auprès de la Commission d'appel en matière d'évaluation et d'urbanisme.

ADOPTÉE

3.5 Annulation d'une demande pour la location de l'aréna.

Pour information et suivi.

L'administration municipale informe les membres du comité que la cérémonie pour les gradués 2026 de la Polyvalente W.-A.-Losier ne peut pas se faire à l'aréna municipal comme voté par le conseil municipal. L'administration municipale a été informée que l'aréna doit subir des rénovations au début du mois de juin dès que la glace aura fondu. Les rénovations pourraient durer entre 4 et 12 semaines. Cela va dépendre du diagnostic qui sera fait après la fonte de la glace. Selon l'information reçue, il n'est pas possible de faire les travaux plus tard, car cela pourrait compromettre la saison automnale de l'aréna. Le comité est informé que le directeur des Services communautaires doit communiquer avec les responsables de la graduation afin de trouver une autre alternative.

Résolution: 2026-008-CP

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Rita Benoit

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale d'aller le plus rapidement possible pour aider le comité des gradués de la Polyvalente W.-A.-Losier à trouver un autre local pour leur cérémonie de graduation de 2026.

ADOPTÉE

3.6 Frais pour des routes non désignées.

Pour information et suivi.

Le comité est informé que le ministère des Transports veut que la municipalité paie pour des routes non désignées dans les secteurs ruraux. La facture est estimée entre 18 000 \$ et 20 000 \$. L'administration municipale ne recommande pas que la municipalité paie ce montant étant donné que ce n'est pas sa responsabilité de faire l'entretien et le déneigement des routes non désignées. En 2021, toutes les routes des secteurs ruraux avaient été transférées à la municipalité et en 2024, la province aurait dû toutes les reprendre. Un membre du comité veut savoir pourquoi la municipalité doit payer pour ces routes non désignées et également pourquoi ces routes n'ont pas été transférées à la province, et ce avant de prendre la décision de payer ou non la facture du ministère des Transports.

Résolution: 2026-009-CP

Proposé par Réaldine Robichaud

Appuyé par Guy Basque

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale de s'assurer du transfert desdites routes non désignées à la province.

ADOPTÉE

3.7 Lettre pour l'acquisition de l'ancien champ de tir de Tracadie.

Pour recommandation au conseil municipal.

Le maire fait la lecture de l'ébauche d'une lettre demandant à la province de lui transférer les 35 000 acres restant de l'ancien champ de tir de Tracadie. Des membres du comité se demandent qui va maintenir les chemins, qui va être responsable de la décontamination et quels seront les coûts pour la municipalité pour une telle acquisition. Des membres du comité se demandent également si l'on va pouvoir continuer de faire les mêmes activités si la municipalité devient propriétaire de cet immense terrain. Le comité est informé que même si le conseil municipal adopte une résolution pour envoyer ladite lettre, cela va quand même prendre une résolution du conseil municipal pour acquérir ce terrain.

Résolution: 2026-010-CP

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Thérèse Brideau

QU'il soit recommandé d'envoyer à la province la lettre proposée par le maire.

5 OUI

5 NON

Les votes étant égaux, le maire vote OUI.

ADOPTÉE

Résolution: 2026-011-CP
Proposé par Réaldine Robichaud
Appuyé par Yolan Thomas

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale d'avoir l'avis du gestionnaire du développement économique et innovation sur ce projet d'acquisition.

8 OUI
3 NON

ADOPTÉE

3.8 Lettre concernant la fermeture du pont Snowball.

Pour recommandation au conseil municipal.

Le maire fait la lecture de l'ébauche d'une lettre demandant à la province de meilleures mesures d'atténuation pour la population et les commerces suite à la fermeture du pont Snowball.

Résolution: 2026-012-CP
Proposé par Pierre Morais
Appuyé par Joanne Doiron

QU'il soit recommandé d'envoyer à la province la lettre proposée par le maire en y ajoutant le ministère des Transports.

ADOPTÉE

3.9 Centre plein air Les Gailurons.

Pour information et suivi.

Suite à une présentation en décembre 2025 par le Centre plein air Les Gailurons, le maire propose que la municipalité accepte de les aider comme demandé.

Résolution: 2026-013-CP
Proposé par Geoffrey Saulnier
Appuyé par Réaldine Robichaud

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale de réserver dans le budget 2027 de la municipalité un montant d'environ de 40 000 \$ pour donner au Centre plein air Les Gailurons.

ADOPTÉE

Résolution: 2026-014-CP
Proposé par Chantal Mazerolle
Appuyé par Yolan Thomas

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale de trouver des montants dans le budget 2026 afin d'accorder plus d'aide financière au Centre plein air Les Gailurons.

ADOPTÉE

Résolution: 2026-015-CP
Proposé par Réaldine Robichaud
Appuyé par Yolán Thomas

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale d'inclure dans la liste des projets pour la séance de travail du 28 janvier 2026, les projets d'achat de machineries et de terrains demandés par le Centre plein air Les Gailurons.

ADOPTÉE

3.10 Projet d'entente relative à la constitution de l'Alliance de l'énergie du Nord sur les éoliennes.

Pour information.

Le maire informe le comité d'une initiative pour un projet d'entente relative à la constitution d'une Alliance de l'énergie du Nord sur les éoliennes. Ce dossier sera apporté à une prochaine réunion dès que la municipalité aura reçu toutes les informations nécessaires sur celui-ci.

3.11 Baux avec les centres communautaires.

Pour recommandation au conseil municipal.

Le comité est informé que la municipalité doit renouveler les baux avec les centres communautaires de St-Pons, de Haut-Sheila, de Rivière-du-Portage et Tracadie-Beach ainsi que l'entente avec le Club de ski de fond Le Bureau Blanc pour leurs équipements ainsi que pour le Centre de Benoit. L'administration municipale recommande des baux de cinq (5) ans plutôt que des baux annuels.

Résolution: 2026-016-CP
Proposé par Rita Benoit
Appuyé par Dianna May Savoie

QU'il soit recommandé d'accepter la recommandation de l'administration municipale pour des baux de cinq (5) ans.

ADOPTÉE

3.12 Arrêté sur la taxe d'hébergement.

Pour recommandation au conseil municipal.

L'administration municipale présente l'ébauche pour un arrêté sur la taxe d'hébergement.

Résolution: 2026-017-CP
Proposé par Réaldine Robichaud
Appuyé par Joanne Doiron

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale d'entamer les procédures pour l'adoption dudit arrêté.

ADOPTÉE

4. AUTRES

4.1 Itinérance.

Pour information.

Un membre du comité demande une mise à jour sur deux directives pour vérifier la disponibilité de bâtiments pour un centre de réchauffement pour les itinérants. Les membres du comité discutent aussi du dossier de l'itinérance.

4.2 Projets spéciaux.

Pour information et suivi.

Un membre du comité demande pour avoir la liste des projets spéciaux sans les chiffres avant la séance de travail du 28 janvier 2026. Un autre membre du comité demande s'il sera question du projet d'un terrain de pickleball à la séance de travail du 28 janvier 2026.

Résolution: 2026-018-CP

Proposé par Réaldine Robichaud

Appuyé par Yolán Thomas

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale de fournir la liste des projets spéciaux qui sera discutée à la séance de travail du 28 janvier 2026 au plus tard le 27 janvier 2026, et cela sans les montants.

ADOPTÉE

5. DOSSIERS POUR DISCUSSIONS À HUIS CLOS

Résolution: 2026-019-CP

Proposé par Pierre Morais

Appuyé par Yolán Thomas

QUE le conseil se réunisse en huis clos conformément à l'article 68 de la Loi sur la gouvernance locale.

ADOPTÉE

5.1 Article 68(1) j) Questions de travail et d'emploi dont la négociation de conventions collectives.

Le présent point est discuté sans la présence du public en conformité avec l'article 68(1) j) Questions de travail et d'emploi, dont la négociation de conventions collectives.

5.2 Article 68(1) d) Questions de l'acquisition ou de la disposition projetée ou en cours de biens-fonds.

Le présent point est discuté sans la présence du public en conformité avec l'article 68(1) d) Questions de l'acquisition ou de la disposition projetée ou en cours de biens-fonds.

5.3 Article 68(1) g) Questions de litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local.

Le présent point est discuté sans la présence du public en conformité avec l'article 68(1) g) Questions de litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local.

Résolution: 2026-027-CP
Proposé par Yolán Thomas
Appuyé par Joanne Doiron

QUE le huis clos cesse.

ADOPTÉE

6. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Yolán Thomas propose que la réunion soit levée à 21h27 approximativement.

Joey Thibodeau, Greffier municipal